

COMPTE-RENDU DU COLLECTIF INFORMATIQUE DU 13 DÉCEMBRE 2010

Présents :

Arnaud BOURDIN..... DIT DIJON
Fabrice BURGHGRAEVE..... CSI AMIENS
Thierry BORDENAVE..... CSI STRASBOURG
Jean-Michel LE CARDINAL.....SI-1C NANTES
Joëlle MASSAT DIT MONTPELLIER
Hervé PERESINI DIT DRFIP PARIS
Pascale BALDO..... CSI CLERMONT FERRAND
Luc BARRE..... CSI NEVERS
Claude GATTI..... BUREAU NATIONAL



Analyse du GT Informatique du 16 novembre 2010 :

Depuis le dernier GT du 21 mai 2010, les points qui paraissaient acquis semblent remis en cause par la DG, comme la position de compromis proposée par l'administration elle-même sur le maintien des CHS dans les établissements où ces comités existent.

En début d'année 2011, les chefs de DISI recevront une lettre de mission afin de discuter au plus vite du dialogue social institutionnel (CHS uniquement car pour CAPL et CTP les affaires sont entendues) avec les OS de la DiSI (direction des services informatiques) et dans les établissements de services informatiques (ESI). Cette lettre de mission sera fournie aux OS.

Sur l'assistance, les fiches fournies par l'administration sont tout aussi floues que les réponses qui ont pu être apportées à nos questions.

Les AES sont un sujet qui reste sans réponse.

Sur les CMI, l'administration est là aussi moins précise sur les garanties (périmètre de sécurité).

Pour assurer la rénovation du dialogue social local, Le centre d'éditique de Mézieux (CEM) est dorénavant piloté par la Centrale ; à cet effet, elle organisera une réunion mensuelle sur place.

Sur la méthode des GT, alors qu'il semblait acté qu'un relevé de décisions puisse entériner les discussions des séances, FO s'y est fortement opposé en ne reconnaissant que la légitimité des CTPC.

Des bilatérales ont sans doute eu lieu depuis le GT de mai, ce qui vient fortement polluer le contexte des discussions.

Réflexions du collectif

Sur l'assistance, la constitution de plateaux uniques virtuels (PUV) qui intégreraient les gros SAU semble assez logique pour l'administration, tandis que pour les petits SAU il n'en va pas de même et leur avenir reste mal défini pour la CGT. Il existe une inquiétude chez les agents des SAU, car les CMI semblent rejeter les tâches d'assistance téléphonique.

Les CMI ont réactivé leur coordination et des militants locaux sont interpellés par les agents des CMI en raison du positionnement de la CGT. La note de problématique revendicative soumise à l'appréciation de la CEN doit être envoyée au plus vite aux sections (envoyée aux secrétaires et CEN le 17 décembre 2010).

Sur le site du CEM et dans les services de l'édition finition des ESI, ainsi que sur les plateaux d'assistance en général, les personnels n'en peuvent plus, tant leurs conditions de travail sont dégradées.

Les charges de travail augmentent sans cesse et les agents sont sous la pression permanente des appels téléphoniques, sans pause prévue à cet effet.

La recherche permanente des rendements fait son grand retour et rejaillit sur la notation.

L'organisation du travail devrait être un levier destiné à améliorer le quotidien des agents.

Les agents du CEM subissent des plages horaires poussées à l'extrême en raison du manque de personnel ; l'administration n'arrive pas à recruter les effectifs nécessaires au bon fonctionnement de ce site, malgré un régime indemnitaire plus favorable.

Dans ce cas, les nouvelles primes qui vont être attribuées aux agents ne régleront en rien les carences d'effectifs.

L'organisation du travail doit pouvoir être discutée dans le cadre du dialogue social.

CE débat sur l'organisation du travail, que nous n'avons jamais considéré comme clos dans l'ex filière fiscale, doit pouvoir intégrer l'ex filière gestion publique. Cela passe par une remise à jour de notre charte revendicative.

Vie Syndicale :

L'annonce de la mise en place des DiSI vient forcément impacter notre vie syndicale ne serait-ce qu'au travers d'un paritarisme centralisé à la DiSI laissant les ESI sans instances de dialogue.

Cette nouvelle architecture administrative lance à notre syndicat Finances Publiques un double défi :

- ▶ Trouver un mode d'organisation à la hauteur des enjeux ;
- ▶ Travailler entre camarades des ex-DIT et ex-CSI, alors les syndiqués de ces services ne se connaissent pas et ont de fortes pratiques syndicales locales

Plusieurs types d'organisations locales existent actuellement :

- ▶ soit les syndiqués de l'établissement informatique sont rattachés à la section départementale et les militants sont membres de la CE départementale
- ▶ soit les syndiqués de l'établissement informatique sont rattachés à la section départementale et les militants sont membres de la CE départementale mais avec une activité autonome car la problématique informatique ne trouve pas sa place dans les débats de CE
- ▶ soit la section est autonome.

Il nous faut donc réfléchir dès maintenant à une forme d'organisation souhaitable. Cela passe également sans doute par des moyens nouveaux à réclamer à la DG comme des moyens audios, visios, droits spécifiques....

Notre organisation doit nous permettre également de lutter contre les déserts syndicaux et à ce stade se pose la légitimité pour intervenir sur des sites où la CGT n'est pas implantée. A titre d'exemple, les sections départementales de l'ex DGI n'ont jamais eu accès aux CSI d'Angers ou de Versailles.

La discussion autour de la vie syndicale revêt d'autant plus d'importance dans la période, qu'elle nous conduit à discuter des élections de fin 2011.

La mise en place d'un scrutin sur liste pour les CT, qui déterminera la représentation syndicale au sein de la DiSI, nous laisse peu de temps. Ces listes devront être déposées le 7 septembre 2011 au plus tard. La date des élections en CAP n'est à ce jour pas encore connue. Il nous faut donc pouvoir au plus vite avoir une cartographie des syndiqués au sein des différentes DiSI pour travailler à la constitution de ces listes.